

EXTRAIT
DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE
N° 08-2021

OBJET :

**Réglementation
de
la circulation
Rue de Bretagne**

Vu les articles L.2212-2 et L.2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route,
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune,
Considérant la demande faite par la Société SPINELLI J-B SARL sise 145 Rue du Général De Gaulle 77410 ANNET SUR MARNE (BOURDIN Céline) pour autorisation des travaux de de création d'un branchement AEP, EU et EP
situé au Rue de Bretagne à COULOMMES
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et son parcours,
Vu l'intérêt général,

ARRETE

ARTICLE 1 : à partir du 12 Mai 2021 pour toute la durée des travaux
- le stationnement et le dépassement seront interdits 30 mètres en amont et en aval (voir Plan)
- la vitesse sera limitée à 30 km/h
- la circulation sera alternée par feux tricolores
- l'entreprise SPINELLI J-B SARL mettra en place les panneaux sur l'emprise des travaux.

ARTICLE 2 : La signalisation conforme à la réglementation sera assurée par l'entreprise SPINELLI J-B SARL.

ARTICLE 3 : Le présent arrêté sera impérativement affiché sur les lieux du chantier.

ARTICLE 4

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Crécy-la-Chapelle,
- M. le Commandant du Centre de Secours de Crécy-la-Chapelle,
- Agence Routière Départementale de Coulommiers
- L'entreprise SPINELLI J-B SARL

A Coulommies le 11 Mai /2021
Madame le Maire

F. BERNARD





(48.894054 2.927278);(48.893873 2.927325);(48.893869 2.926631);(48.894072 2.926621);(48.894054 2.927278);